



REGLEMENT DU CHALLENGE FAIR-PLAY

Sommaire

ARTICLE 1 - PARTICIPATION.....	1
ARTICLE 2- CLASSEMENT	1
ARTICLE 3- PALMARES ET RECOMPENSES	1
ARTICLE 4 – BAREME DU FAIR-PLAY.....	2

Préambule

Ce Challenge a été créé par la Commission de Discipline pour désigner et récompenser :

- ✓ Deux équipes de 1^{ère} division masculine,
- ✓ Trois équipes de 2^{ème} division masculine,
- ✓ Quatre équipes de 3^{ème} division masculine,
- ✓ Deux équipes de 1^{ère} division féminine lorsque cette division est organisée en une seule phase sur l'ensemble de la saison,
- ✓ Deux équipes de 1^{ère} division U18 lorsque cette division est organisée en une seule phase sur l'ensemble de la saison,

qui ont été les plus fair-play durant la saison écoulée.

ARTICLE 1 - PARTICIPATION

Le challenge fair-play est ouvert à toutes les équipes de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} division masculine et à toutes les équipes de 1^{ère} division féminine et 1^{ère} division U18 lorsque ces divisions sont organisées en une seule phase sur l'ensemble de la saison.

Le barème est aménagé de manière à prendre en compte de manière aggravante l'exclusion suite à deux avertissements, dont l'un est donné pour désapprobation des décisions de l'arbitre officiel.

Toute équipe sanctionnée pour avoir fait participer un ou des joueur(s) non licencié(s) sera automatiquement exclue du classement.

ARTICLE 2- CLASSEMENT

Tous les matchs, et seuls les matchs de compétitions officielles du District (championnats et coupes) disputés par les équipes participantes sont pris en compte.

Le coefficient Fair-Play de chaque équipe est obtenu en faisant le quotient du nombre total de points de pénalité (obtenu par l'addition des points selon le barème établi) par le nombre de matchs de compétition officiels effectivement disputés par l'équipe.

Les équipes qui auront le plus petit coefficient en fin de saison seront récompensées.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le nombre de matchs joués, avec une priorité à l'équipe qui aura disputé le plus grand nombre de matchs.

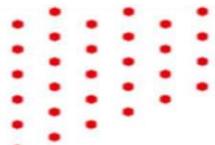
En cas de nouvelle égalité, titre et récompense seront partagés entre les ex-æquo.

ARTICLE 3- PALMARES ET RECOMPENSES

Par ailleurs, à la fin de chaque saison, un classement, entériné par le Comité Directeur, des équipes en fonction de leur coefficient Fair-Play est publié sur le site officiel du District.

Les titres Fair-Play sont décernés à la fin des compétitions, lors d'un des évènements organisés par le District (Assemblée Générale, Journée des Passionnés, etc...) où les équipes lauréates sont invités

Afin de respecter l'esprit Fair-Play, les clubs lauréats sont tenus d'être présents pour recevoir leur prix. En cas



d'absence, la récompense ne sera pas attribuée.

Les récompenses seront déterminées chaque saison par le Comité Directeur du District.

Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le comité directeur sur proposition de la commission de discipline.

A partir de la parution sur le site du District, les clubs ont 48 heures pour faire part de leurs remarques éventuelles.

ARTICLE 4 – BAREME DU FAIR-PLAY

- ✓ Rappel au devoir de sa charge : 1 point
- ✓ 1er avertissement inscription fichier : 3 points
- ✓ 2ème avertissement 1 match avec sursis : 3 points
- ✓ 3ème avertissement 1 match de suspension ferme : 3 points
- ✓ Match automatique : 10 points
- ✓ MA suite à 2 avertissements : 15 points
dont 1 pour désapprobation des décisions de l'arbitre officiel
- ✓ Match ferme : 20 points par match
- ✓ Match avec sursis : 5 points quel que soit le nombre de matchs
- ✓ Match avec sursis transformé en match ferme : 20 points par match
- ✓ Mois ferme : 80 points par mois
- ✓ Mois avec sursis : 20 points quel que soit le nombre de mois
- ✓ Mois avec sursis transformé en mois ferme : 80 points par mois
- ✓ Année ferme : 960 points par année
- ✓ Année avec sursis : 240 points quel que soit le nombre d'années
- ✓ Année avec sursis transformée en année ferme : 960 points par année
- ✓ Sanction supérieure à 10 ans : 10 000 points